

## COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Juillet 2022

**N° 2022/07/29/01 - Objet : Modification du tableau des effectifs communaux.**

Le vingt-neuf juillet deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le treize juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Christine GARCIN-GOURILLON, REYNOUD Henri, DAVID Delphine, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI, Sylvie NARDI, Mathieu BONARD, Marie-Pierre CALLET,

**Pouvoirs** : FABRE Thierry et WAJS Alexandre ont donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, LAFFITTE Patrick et Dominique STEKELOROM à Marc FUSAT, GERMAIN Emilie et Laurent JUGLARET à Mathieu BONARD, CHAIX Alain et Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

**Absents excusés** : Fanny ARSAC

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le Maire indique que les lignes directrices de gestion fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois, notamment les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Il précise que dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines il a transmis au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches du Rhône un tableau d'avancement de grade concernant deux agents de la collectivité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par ces agents dans le cadre de leurs fonctions, il convient de les promouvoir et qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs par la création de :

- 2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Monsieur le Maire précise que le Comité technique Paritaire sera ensuite saisi afin qu'il se prononce sur la suppression des postes devenus vacants du fait des avancements de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**DECIDE** la création au tableau des effectifs de deux postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

**APPROUVE** le tableau des effectifs modifié en ce sens

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance

**Bernadette SAMUEL**

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : - 1 AOUT 2022

Le Maire,

**Jean-Christophe CARRÉ**

Publication sur le site de la mairie le :

- 1 AOUT 2022

COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

---ooOoo---

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE DELIBERATION N° 2022/07/2021

AR Prefecture

013-211300587-20220729-DELIB01-DE

Reçu le 01/08/2022

Reçu le 01/08/2022

CATEGORIE DE PERSONNEL NATURE DE L'EMPLOI - GRADES	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif pourvu	Effectif budgétaire après délibération	Observations
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1	2	1	1 attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS
Attaché principal	2		2	
Attaché	1	1	1	
Rédacteur	1	0	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	3	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	3	
Adjoint administratif	5	4	5	
Adjoint administratif de 17 heures 30 par semaine	1	1	1	
<b>Total filière administrative</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Brigadier-chef principal de police municipale	1	0	1	
Gardien-Brigadier de police municipale	2	0	2	
<b>Total filière police municipale</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise principal	2	2	2	
Agent de maîtrise	2	2	2	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	4	2 créations
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	7	7	7	
Adjoint technique	15	11	15	
Adjoint technique de 17 heures 30 par semaine	1	1	1	
<b>Total filière technique</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur	1	1	1	
<b>Total filière animation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	
Adjoint du patrimoine de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
<b>Total filière culturelle</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
A.T.S.E.M. principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	
<b>Total filière sanitaire et sociale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total personnel titulaire</b>	<b>52</b>	<b>40</b>	<b>54</b>	
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE</b>				
<b>PERSONNEL CONTRACTUEL</b>				
Collaborateur de Cabinet du Maire	1	0	1	
<b>Total personnel contractuel fonctionnel</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<i>Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité)</i> Pour 4 mois consécutifs à temps non complet (quotité 52%)	1	1	1	
<b>Total personnel contractuel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>CONTRATS AIDES</b>				
Type contrat aidé : emplois d'avenir	1	0	1	
Type contrat aidé : CUI-CAE de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
<b>Total personnel contrats aidés</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>PERSONNEL SAISONNIER</b>				
Maître Nageur Sauveteur - éducateur des A.P.S.	3	3	3	
Surveillants de baignade - éducateur des A.P.S.	1	0	1	
Agent d'accueil (échelle C1)	4	3	4	
Adjoint technique (échelle C1)	6	0	6	
Adjoint administratif à mi-temps (échelle C1)	1	0	1	
<b>Total personnel saisonnier</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	
<b>Total personnel non titulaire</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	